



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 30 juin 2021 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,
Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSSEN,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSEN
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Nathalie PASTOR

- Etaient excusé :

- M. Clément SERVAT

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

I - CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Il est proposé à l'assemblée :

- La création de **1 emploi permanent de technicien** territorial à temps complet : grade de technicien territorial relevant de la catégorie hiérarchique B (cadre d'emplois des techniciens territoriaux) :

Direction des Services Techniques - **Responsable du Service Voirie / exploitation.**

Durée : 1 an, renouvelable 1 an lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Missions :

- Diagnostic, élaboration, hiérarchisation et planification du programme voirie pluriannuel (en régie ou entreprise).
- Réalisation et suivi des études de conception de voirie, espaces publics ou ouvrages d'arts (esquisses, plans détaillés, DT, DICT, DCE, etc...) en interne ou externe (Architecte, urbanistes, etc...).
- Suivi et contrôle des chantiers externes et internes, y compris gestion des procédures de marchés publics et gestion financière.
- Exploitation du réseau y compris consultation des autres gestionnaires de réseaux, prestataires intérieurs et extérieurs, partenaires institutionnels.
- Gestion des arrêtés de circulation et occupation du domaine public.
- Organisation et management du service Voirie/Exploitation (15 agents) en collaboration avec ses chefs d'équipe.
- Aide à la conception des plans réseaux divers (AEP, EU, EP).
- Astreinte.
- Organisation de la viabilité hivernale.
- Suivi des manifestations et événements : organisation logistique, gestion matérielle et réglementaire (arrêtés).

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} juillet 2021**.

- La création de **1 emploi permanent d'adjoint technique** à temps complet : grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C (cadre d'emplois des adjoints techniques) :

Direction des Services Techniques - **Service assainissement**.

Durée : 1 an, renouvelable 1 an lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Missions :

- Réalisation de travaux d'entretien et de maintenance des réseaux assainissement.
- Réalisation de travaux divers de branchements et/ou d'extension du réseau d'assainissement.
- Réalisation d'interventions d'urgence pour le bon fonctionnement des installations de canalisations, branchements, pompages, etc...
- Contrôle des conformités des branchements au réseau, de la qualité des rejets.
- Contrôle et suivi des sites de collecte, de régularisation et de relevage des eaux usées et pluviales.
- Interventions sur des opérations de travaux voirie et réseaux divers (travaux interservices).
- Interventions de travaux ou de contrôle pour des collectivités voisines.
- Interventions sur incidents ou problèmes divers dans le cadre des astreintes.
- Surveillance et maintenance des stations d'épuration (en renfort de l'équipe dédiée).

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} juillet 2021**.

- La création de **1 emploi permanent d'adjoint technique** à temps complet : grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C (cadre d'emplois des adjoints techniques) :

Direction des Services Techniques - **Service Patrimoine bâti** .

Missions :

- Application des techniques de peinture.
- Réalisation de préparation des supports (enduits, ponçage, ...).
- Réalisation la mise en œuvre de la peinture sur toutes les surfaces (murs, sols, fer, ...).
- Réalisation de préparation de supports et mise en œuvre de revêtements muraux (tapisserie, toile de verre, ...).

- Réalisation de préparation des sols (ragréage) pour la mise en œuvre des revêtements de sol (sol plastique, moquette, parquet flottant, ...).
- Réalisation de la pose de vitres, raccords de plâtres.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} août 2021**.

- La création de **1 emploi permanent d'adjoint technique** à temps complet : grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C (cadre d'emplois des adjoints techniques) :

Direction des Services Techniques - **Service cadre de vie.**

Durée : 1 an, renouvelable 1 an lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

- Ramasser les feuilles mortes
- Désherber manuellement ou mécaniquement ou thermiquement la voirie
- Dénéiger, selon le plan de voirie hivernale, les voies de circulation et les trottoirs des services publics
- Mettre en place de l'absorbant sur les pollutions de surface
- Tondre mécaniquement les espaces verts
- Tailler et élaguer manuellement et mécaniquement les arbustes, arbres, haies
- Planter et entretenir les espaces fleuris, jardinières, etc...
- Nettoyer les bassins décoratifs

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} août 2021**.

II - CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS / EMPLOIS SAISONNIERS

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal de créer des emplois temporaires indispensables au bon fonctionnement des services pendant la période estivale.

Les postes concernés sont rémunérés sur la base du Smic horaire (Brut : 10.25 € de l'heure, taux au 01/01/2021) ainsi que 10% de congés payés.

Direction des Services Techniques : Centre Technique Municipal

Service des EAUX :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 28 juin 2021 au 23 août 2021 soit **4** recrutements.

Service ASSAINISSEMENT :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 28 juin 2021 au 23 août 2021 soit **4** recrutements.

Service BATIMENTS :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 12 juillet 2021 au 20 août 2021 soit **1** recrutement.

Service CADRE DE VIE :

- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet du 28 juin 2021 au 27 août 2021 soit **12** recrutements.

Service EXPLOITATION :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 14 juin 2021 au 20 août 2021 soit **4** recrutements.

Direction Vie de la Cité :

Service Culture, patrimoine et vie associative :

- 1 poste d'adjoint d'animation « Quartiers d'été » à temps complet du 7 juin 2021 au 30 septembre 2021 soit **1** recrutement.
- 1 poste d'adjoint d'animation « Quartiers d'été » à temps complet du 14 juin 2021 au 2 juillet 2021 soit **1** recrutement
- 1 poste d'adjoint d'animation « Quartiers d'été » à temps complet du 12 juillet 2021 au 31 juillet 2021 soit **1** recrutement
- 1 poste d'adjoint d'animation « Quartiers d'été » à temps complet du 2 août 2021 au 13 août 2021 soit **1** recrutement
- 1 poste d'adjoint d'animation « Quartiers d'été » à temps complet du 16 août 2021 au 27 août 2021 soit **1** recrutement
- 2 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet (30/35^{ème}) du 1^{er} juillet 2021 au 29 août 2021 (**Tour de Grède**), soit **2** recrutements
- 2 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet (30/35^{ème}) du 1^{er} juillet 2021 au 29 août 2021 (**Maison du Patrimoine**), soit **2** recrutements

- 1 poste d'agent d'accueil au service Culture à temps non complet (30/35^{ème}) du 1^{er} juillet 2021 au 25 août 2021 (**Galerie Révol**), soit 4 recrutements.

Service Sports :

- 1 poste d'agent d'entretien à temps complet du 2 août 2021 au 27 août 2021, soit 1 recrutement.

Direction Générale des Services : Services RH / Etat-Civil

- 1 poste d'agent d'administratif à temps complet du 2 août 2021 au 31 août 2021, soit 1 recrutement.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport,

- **APPROUVE** la création d'emplois permanents et non permanents tels que définis dans le présent rapport,

- **VOTE** les crédits nécessaires aux postes proposés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2021.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 02/07/2021



Bernard UTHURRY

